



## L'édition 2019 de Parcoursup a fait "un sans-faute" selon le comité éthique et scientifique



À la lecture des 40 pages du rapport du comité éthique et scientifique de Parcoursup, la plate-forme d'admission post-bac a su répondre à toutes les attentes. **Les sept membres du CESP ont rendu leur verdict jeudi 9 janvier à Frédérique Vidal**, elle-même à l'initiative de la **loi ORE** (relative à l'orientation et la réussite des étudiants) et de Parcoursup. Comme le comité le stipule, ce rapport se base sur les recommandations du premier, publié le 15 janvier 2019.

La dernière session de Parcoursup a donc été repassée au peigne fin et **de nettes améliorations sont à noter**. Le CESP félicite les équipes de Parcoursup en soulignant notamment "la mobilisation sept jours sur sept des responsables (...) qui réalisent des prouesses depuis l'instauration de la plate-forme, portés par le sentiment d'œuvrer au bien commun".

Que ce soit au niveau de la **transparence des critères** de sélection des établissements, des **nouvelles informations fournies aux candidats** pour les aider à faire leur choix (rang du dernier appelé en 2018, quotas de boursiers, carte interactive...), de la mise en place d'**un calendrier plus resserré** mais aussi des **outils d'aide à la décision** comme les points d'étape ou le répondeur automatique, **Parcoursup semble avoir répondu aux attentes du comité** mais aussi et surtout à celles des principaux concernés : les candidats.

Lire aussi : Avant Parcoursup, comment s'inscrivait-on dans l'enseignement supérieur ?

## 2020, une année de transition vers la réforme du bac 2021

"En termes de priorités, il semble primordial de consolider le dispositif actuel." Tous les regards se tournent donc désormais vers la session en cours voire même la suivante. Et pour cause. Marquée par la réforme du bac, **l'année 2021 sera aussi celle du changement pour la plate-forme d'admission**. D'après le comité, **tous les attendus des formations seront à revoir**

d'ici la fin de l'année . Avec une mise en garde particulière sur **l'utilisation de l'algorithme**. La crainte serait en effet que les formations sélectionnent leurs candidats en fonction des spécialités choisies au bac, plutôt qu'en fonction de leurs profils comme le veut la réforme.

Dès l'année prochaine, **les établissements pourront également se baser sur de nouveaux critères pour sélectionner leurs futurs étudiants** (notes aux épreuves de contrôle continu de première, notes aux épreuves de français et notes aux épreuves de terminale des deux spécialités restantes). Le CESP indique qu'il faudra donc **rester vigilant sur le problème de notation en fonction des lycées**.

**Lire aussi** : La transparence sur Parcoursup reste un sujet sensible pour les universités

La solution pourrait éventuellement se trouver dans l'anonymisation des candidatures, entreprise dès 2019 : "Même si elle demeure imparfaite, **la démarche est à saluer** alors que, curieusement, elle n'a eu que peu d'écho. Pour 2020, les règles d'anonymisation seront intégrées dans la charte des établissements." Le comité reste tout de même nuancé sur la question. "**On sait que les échelles de notation diffèrent sensiblement d'un lycée à l'autre, [ce qui en fait] un argument pour ne pas anonymiser l'établissement d'origine dans les dossiers**, quitte à nourrir des suspicions de discriminations territoriales."

## Les dispositifs de réduction des inégalités sociales et scolaires à améliorer

S'il y a bien un point sur lequel le ministère devra également avancer cette année, c'est sur celui de la "**ségrégation sociale et scolaire**". Un point qui avait déjà été abordé par le comité de suivi de Parcoursup et de la loi ORE en octobre dernier. L'introduction d'un **quota de boursiers** n'a en effet permis qu'une légère amélioration du nombre de ces candidats admis dans une formation.

**Au total, 19,8% d'entre eux ont accepté une proposition sur Parcoursup en 2018 contre 20,5% en 2019.**

"Les 'chances' d'accéder à l'enseignement supérieur sont donc très inégales en fonction du type de baccalauréat." (CESP)

**Les quotas de bacheliers technologiques pour entrer en DUT et celui des bacheliers professionnels pour entrer en BTS est également à revoir.** Les premiers ont été légèrement plus nombreux à recevoir une réponse positive. Quant aux seconds, ils ont reçu moins de propositions qu'en 2018. Le comité l'écrit d'ailleurs noir sur blanc : **les chances d'accéder à l'enseignement supérieur sont très inégales en fonction du bac obtenu et de la réussite scolaire (mentions) des candidats.**

**Seuls les efforts de mobilité semblent avoir porté leurs fruits.** Les quotas maximums de non-résident ont permis à 12% de bacheliers supplémentaires de quitter leur académie d'origine à la rentrée 2019. **Reste à évaluer les causes** (inégalité d'accès à l'enseignement supérieur selon son académie) **et les effets** (déséquilibres des profils des candidats selon les académies) de cette mobilité.

**Lire aussi** : S. Bosi : "Il faut arrêter avec la vision d'un Paris qui serait meilleur. Il y a de l'excellence partout."

## La réussite des étudiants, un autre défi pour le CESP

Le comité se dit aussi très attentif à **la réussite des étudiants** puisqu'il s'agit de l'objectif premier de la loi ORE et de Parcoursup. Le rythme imposé par la plate-forme semble être adapté à celui des candidats. Dubitatif sur la nécessité ou non de réintroduire la hiérarchisation de vœux comme cela était le cas sur APB, **le CESP s'accorde à dire que les candidats ont bien un temps de réflexion suffisamment long pour faire leurs choix**, puisqu'ils peuvent par exemple conserver leurs vœux en attente même après avoir accepté une proposition. Une orientation a priori réfléchie donc, dans le but de "réduire l'échec des étudiants".

**L'efficacité de la procédure permet aussi d'améliorer les chances de réussite des candidats.**

Avec un calendrier resserré, la mise en place d'un surbooking volontaire dans les formations et une meilleure assistance de la part des équipes de Parcoursup, l'attente des candidats s'est avérée moins longue que prévue, les admis ont été plus nombreux qu'en 2018 contrairement aux candidats démissionnaires de la plate-forme.

**Lire aussi :** La réussite des étudiants, enjeu prioritaire des universités

Le CESP garde tout de même un **œil sur les étudiants en réorientation et les candidats en reprise d'études**, beaucoup plus nombreux en 2019, signe du "succès" de Parcoursup, encore faut-il correctement adapter la plate-forme à ces profils et les identifier pour les accompagner pendant et après la procédure et leur permettre eux-aussi de s'épanouir. **Les travaux de recherches se poursuivront pour évaluer la réussite globale de tous les candidats dans leurs études.**

**"Parcoursup, victime de son succès"**

Le comité l'affirme, les équipes de Parcoursup au niveau national ont été sur-sollicitées en 2019. Au total, pas moins de 30.000 demandes de la part des établissements entre janvier et mai dernier. "Actuellement, un accident de santé d'un responsable Parcoursup durant la campagne d'affectation peut fragiliser l'ensemble du processus."

Le CESP préconise donc de décentraliser au maximum les services au niveau des académies, et plus précisément au sein des services académiques d'information et d'orientation (SAIO), afin de mieux répartir les tâches et assurer une meilleure organisation. De nouveaux référents Parcoursup pourraient ainsi voir le jour une fois formés.